la cgt Ardèche

UNIR AGIR

SITE DE DEPOT P4 LA POSTE DISPENSE DE TIMBRAGE

Journal de l'U.D C.G.T de l'Ardèche

N° 206 – SEPTEMBRE 2025

130 ANS DE LA CGT

1884 : LOI WALDECK-ROUSSEAU LÉGALISANT LES SYNDICATS / 1892 : CRÉATION DES PREMIÈRES BOURSES DU TRAVAIL / 1895 : FONDATION DE LA CGT / 1906 : CHARTE D'AMIENS – INDÉPENDANCE SYNDICALE / 1910 : RETRAITES OUVRIÈRES ET PAYSANNES / 1914-1918 : CAMPAGNE CONTRE LA GUERRE IMPÉRIALISTE – SOLIDARITÉ AVEC LES SOLDATS (SOU DU SOLDAT) / 1919 : SEMAINE DE 48 HEURES / 1925-1926 : OPPOSITION À LA GUERRE DU RIF – SOUTIEN À LA RÉVOLTE ANTICOLONIALE / 1936 : CONGÉS PAYÉS (2 SEMAINES) – SEMAINE DE 40 HEURES – DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL – CONVENTIONS COLLECTIVES – LIBERTÉS SYNDICALES – HAUSSES DE SALAIRES / 1945 : CRÉATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE – COMITÉS D'ENTREPRISE – RETRAITE PAR RÉPARTITION – NATIONALISATIONS / 1946 : STATUT GÉNÉRAL DES FONCTIONNAIRES / 1946-1954 : OPPOSITION À LA GUERRE D'INDOCHINE – SOLIDARITÉ AVEC LE VIET MINH / 1954-1962 : OPPOSITION À LA GUERRE D'ALGÉRIE – SOUTIEN À L'INDÉPENDANCE – DÉNONCIATION DE LA TORTURE ET DES CRIMES COLONIAUX / 1968 : ACCORDS DE GRENELLE – +35% SUR LE SMIC – +10% SUR LES SALAIRES – RECONNAISSANCE DES SECTIONS SYNDICALES / 1971 : LOI SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE / ANNÉES 1970 : CAMPAGNES CONTRE LE NUCLÉAIRE MILITAIRE ET LE MILITARISME / 1982 : RETRAITE À 60 ANS – 5E SEMAINE DE CONGÉS PAYÉS – SEMAINE DE 39 HEURES / 1995 : RETRAIT DU PLAN JUPPÉ – VICTOIRE CONTRE LA CASSE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DES RETRAITES / 2000 : LOI SUR LES 35 HEURES / 2003-2023 : LUTTE CONTINUE CONTRE LES RÉFORMES DES RETRAITES – MOBILISATION CONTRE LES LOIS TRAVAIL – DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC – LUTTES POUR LA PAIX ET CONTRE L'IMPÉRIALISME

LE 20 SEPTEMBRE 2025 ALBA-LA-ROMAINE

Quartier Venède (Derrière la cave coopérative)

LUTTES :

Edito – Programme des 130 ans de la C.G.T le 20 septembre – L'égalité entre les hommes et les femmes dans la culture et la communication – La Sécurité Sociale à 80 ans

VIE SYNDICALE :

10ème Congrès du syndicat C.G.T du C.N.P.E – C.R du 14ème Congrès fédéral de la Santé et de l'Action Sociale – Le projet de maison commune C.G.T-F.S.U – La santé des travailleuses chez Action – Présentation du C.D.C.A – La note juridique: Congés de formation syndicale

CULTURE :

I.H.S-C.G.T : Des syndicalistes soviétiques au Cheylard – Lectures – Cinéma

SOMMAIRE n° 206

Luttes / 1 - 6

- Edito
- Programme des 130 ans de la C.G.T le 20 septembre
- L'égalité entre les hommes et les femmes dans la culture et la communication
- La Sécurité Sociale a 80 ans, Défendons nos conquis sociaux !

Vie Syndicale / 6 - 10

- 10ème Congrès du syndicat C.G.T du C.N.P.E
- C.R du 14ème Congrès fédéral de la Santé et de l'Action Sociale
- Le projet de maison commune C.G.T - F.S.U
- Présentation du C.D.C.A
- Santé des travailleuses en danger chez Action
- La note juridique : Congés de formation syndicale

Culture / 11

- L.H.S C.G.T : Des syndicalistes soviétiques au Cheylard
- Lectures
- Cinéma

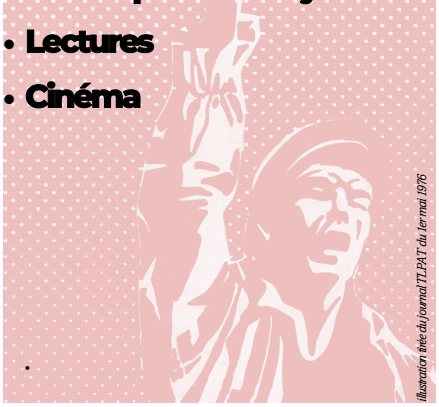

illustration tirée du journal TLPAT du 1er mai 1976

Edito

Budget d'austérité
Racket en bande organisée

Le gouvernement, sponsorisé par le MEDEF, projette de nous assommer de 50 milliards d'euros de rigueur budgétaire faisant suite aux 40 milliards d'économies à opérer dans le budget.

En s'attaquant à la **Sécurité Sociale**, en supprimant des **jours fériés,** en sabrant les **effectifs de la fonction publique** et en gelant les prestations **sociales**, il est applaudi par le patronat en tête et soutenu par l'extrême droite.

Ce **plan d'austérité** n'est ni plus ni moins qu'une **déclaration de guerre envers le monde du travail**, les retraités, les privés d'emploi et les plus précaires : « Nous sommes en guerre » disait le roi Jupiter lors de la crise sanitaire, eh bien oui ils sont véritablement entrés en guerre contre nous en nous précipitant dans la précarité, la pauvreté, la misère par une entreprise de démolition sociale.

Ce racket en bande organisée, **Gouvernement et milliardaires** main dans la main, est d'autant plus inacceptable, que les grandes entreprises, qui touchent plus de **200 milliards d'euros d'aides publiques** par an sans contrepartie ni contrôle, et sans effet sur le maintien des emplois ni sur les salaires, peuvent dormir sur leur épais matelas tranquillement : la première mandature Macron ayant creusé la dette publique de **1.000 milliards** d'euros à raison de **200 milliards par an d'aides publiques au grand capital** : faites vos comptes !!!!

Dans le même temps, **les dividendes du C.A.C 40 explosent** et les plans de licenciement se multiplient. Ces pratiques budgétaires traduisent une logique claire : nous faire payer les cadeaux accordés au patronat et aux plus riches. Soyons assurés que tous nos agités du bocal de la rigueur ne vont pas être à court d'idées pour rafler la mise là ou elle ne doit pas l'être. Sachant qu'ils sont prêts à tout pour nous pomper jusqu'à la dernière veine, il ne suffit plus de maugréer dans son coin : **mobilisation et syndicalisation C.G.T** doivent être les atouts maitres pour se faire entendre et répondre aux exigences sociales et sociétales.

On serait tenté de leur dire « rendez-nous l'oseille » que vous avez pillée au profit du seul compte du top 50 de la richesse, mais ce gouvernement reste sourd et aveugle devant ce qui reste prioritaire pour notre pays. L'urgence est d'augmenter les salaires et les retraites, l'urgence est de mettre fin à l'asphyxie des services publics, l'urgence est de donner un travail à tout un chacun et non de faire trimer les séniors jusqu'à 64 ans alors que les jeunes frappent à la porte pour avoir un emploi pérenne afin de se construire un avenir serein.

Face à ces attaques et ces reculs inacceptables, nous devons appeler tous nos collègues, amis, retraités…**à s'organiser, se renforcer pour préparer la riposte. C'est en construisant ensemble le rapport de force, collectif, unitaire et citoyen, que nous pourrons nous mobiliser massivement pour les faire reculer.** A l'heure ou le patronat s'emploie à démanteler pièce par pièce nos conquêtes sociales arrachées par des décennies de luttes, à l'heure ou la cinquième semaine de congés payés est dans le viseur du gouvernement Bayrou, nous devons défendre notre vision du progrès social. Et au sortir de cette période estivale, nous devons rappeler l'importance d'un droit que certains considèrent comme acquis : **Les Congés Payés.**

Journal Trimestriel de l'Union Départementale des syndicats CGT de l'Ardèche

UD CGT 07 25 Avenue de la Gare 07000 PRIVAS **Tél. :** 04 75 66 76 66 **mail :** ud07@cgtardeche.org

udcgt07.wordpress.com **facebook**.com/LA.CGT.07.COMMUNIQUE **twitter**.com/cgt_07

Directeur de publication : Sébastien NICOLAS UD CGT 07 **Imprimerie** Cévenole Coux **CPPAP** 0625 S 06538 **ISSN** 0248-6733

130 ANS DE LA CGT

1884 : LOI WALDECK-ROUSSEAU LÉGALISANT LES SYNDICATS / 1892 : CRÉATION DES PREMIÈRES BOURSES DU TRAVAIL / 1895 : FONDATION DE LA CGT / 1906 : CHARTE D'AMIENS – INDÉPENDANCE SYNDICALE / 1910 : RETRAITES OUVRIÈRES ET PAYSANNES / 1914–1918 : CAMPAGNE CONTRE LA GUERRE IMPÉRIALISTE – SOLIDARITÉ AVEC LES SOLDATS (SOU DU SOLDAT) / 1919 : SEMAINE DE 48 HEURES / 1925–1926 : OPPOSITION À LA GUERRE DU RIF – SOUTIEN À LA RÉVOLTE ANTICOLONIALE / 1936 : CONGÉS PAYÉS (2 SEMAINES) – SEMAINE DE 40 HEURES – DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL – CONVENTIONS COLLECTIVES – LIBERTÉS SYNDICALES – HAUSSES DE SALAIRES / 1945 : CRÉATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE – COMITÉS D'ENTREPRISE – RETRAITE PAR RÉPARTITION – NATIONALISATIONS / 1946 : STATUT GÉNÉRAL DES FONCTIONNAIRES / 1946–1954 : OPPOSITION À LA GUERRE D'INDOCHINE – SOLIDARITÉ AVEC LE VIET MINH / 1954–1962 : OPPOSITION À LA GUERRE D'ALGÉRIE – SOUTIEN À L'INDÉPENDANCE – DÉNONCIATION DE LA TORTURE ET DES CRIMES COLONIAUX / 1968 : ACCORDS DE GRENELLE – +35% SUR LE SMIC – +10% SUR LES SALAIRES – RECONNAISSANCE DES SECTIONS SYNDICALES / 1971 : LOI SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE / ANNÉES 1970 : CAMPAGNES CONTRE LE NUCLÉAIRE MILITAIRE ET LE MILITARISME / 1982 : RETRAITE À 60 ANS – 5E SEMAINE DE CONGÉS PAYÉS – SEMAINE DE 39 HEURES / 1995 : RETRAIT DU PLAN JUPPÉ – VICTOIRE CONTRE LA CASSE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DES RETRAITES / 2000 : LOI SUR LES 35 HEURES / 2003–2023 : LUTTE CONTINUE CONTRE LES RÉFORMES DES RETRAITES – MOBILISATION CONTRE LES LOIS TRAVAIL – DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC – LUTTES POUR LA PAIX ET CONTRE L'IMPÉRIALISME

LE 20 SEPTEMBRE 2025 ALBA-LA-ROMAINE

Quartier Venède (Derrière la cave coopérative)

Programme de la journée :

10h30 : Table ronde Les 80 ans de la Sécurité Sociale

12h : Repas (BBQ et frites) accompagné d'un concert de François Parra

15h : Débat Les 130 ans de la CGT hier, aujourd'hui et demain

18h : Discours du Secrétaire Général de l'UD

19h: Repas du soir Paëla
(Reservation conseillée)
Manbouss jouera pendant le repas.

20h : CONCERTS

Manbouss (reggae 07)
Abjige (rap Montélimar)
007 Airlines (reggae 07)

- **Expositions**

l'histoire de la CGT en Ardèche, La CGT et l'antimilitarisme, Les 80 ans de la Sécurité sociale, 130 ans de lutte contre l'extrème-droite.

- **Jeux en bois géants**
- **Collecte de solidarité :**

Collecte financière en solidarité avec le peuple palestinien qui subit un génocide perpétré par l'état colonial d'Israël.

Collecte de lunettes en soutien au peuple Cubain qui subit un blocus économique imposé par les USA.

L'égalité entre les hommes et les femmes dans la culture et la communication

L'égalité ne tombera pas du ciel. Tant que les rapports de pouvoir restent inchangés, les femmes continueront d'être exclues, sous-payées, effacées. L'injustice n'est pas une erreur du système, c'est son fonctionnement normal. Il ne suffit plus d'espérer : il faut imposer des règles, briser les résistances, organiser la rupture. La C.G.T choisit le camp du volontarisme, car le féminisme sans lutte n'est qu'un slogan.

Il est des domaines dans lesquels nous ne pouvons plus attendre que les choses changent d'elles-mêmes : parce qu'elles ne changeront pas. Certes l'égalité **femmes-hommes**, l'un des combats majeurs de la C.G.T, a fait plus de progrès en soixante-dix ans, sans doute, qu'en plusieurs millénaires. Mais pour autant, la plus grande erreur serait de croire que nous avons accompli l'essentiel du chemin : NON. Nous n'en avons fait que la moitié. Nous avons fait le chemin de l'égalité en droits. Nous devons désormais accomplir le long travail de l'égalité en actes. C'est probablement l'un des plus grands défis sociétaux du XXIe siècle qui se présente devant les sociétés actuelles, et la France n'y fait pas exception. Ce défi est encore loin devant nous et l'actualité quotidienne ne cesse de nous le rappeler.

Cette actualité qui nous rappelle sans cesse les stéréotypes et les discriminations dont les femmes continuent de faire l'objet, ainsi que les non-dits, l'omerta et les mentalités souterraines.

Nous pensions qu'en matière de lutte pour l'égalité, seule la révolution des comportements restait, nous découvrons que même la révolution des consciences n'est pas achevée. Et nous n'avons pas besoin d'aller jusqu'aux cas les plus extrêmes révélés par l'actualité pour nous en convaincre. Il suffit de regarder les statistiques : Elles ne sont pas le fait d'une personnalité ou de circonstances particulières, elles traduisent les anomalies du quotidien, les petites injustices qui une fois cumulées aboutissent à une inégalité majeure de fait. Pour tous ceux qui doutent encore des témoignages il y a les chiffres et les données objectives et il est important de les faire résonner.

- Moins d'un film sur quatre est réalisé par une femme en France
- Moins d'un tiers des œuvres programmées dans nos théâtres publics sont signées par des femmes ; seulement 2% des œuvres jouées dans nos labels sont des œuvres de compositrices : 2%
- Moins d'un tiers de nos 351 labels de la création sont dirigés par des femmes, et que la plupart d'entre elles dirigent les labels aux plus faibles budgets.
- On ne compte aucune femme à la tête de l'un des 7 centres nationaux de création musicale.
- On ne compte aucune femme cheffe d'orchestre à la tête d'un orchestre labellisé par l'état alors que nos voisins européens accueillent nos cheffes d'orchestres **françaises.**

Dans le monde culturel, aucun secteur ne fait exception et tout ceci se répercute dans les récompenses : Depuis 2000, sur 98 candidats sélectionnés pour le Molière du metteur en scène, seulement 12 étaient des femmes et seulement 3 ont été primées, soit un ratio de 3 %.

Pour le césar de la meilleure réalisation, 13 candidates sur un total de 103 sélectionnés et zéro primée.

Pour la palme d'or à Cannes, une seule femme palme d'or en 70 ans de festival : Jane Campion en 1993.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes et nous rappellent combien l'accès aux scènes, aux métiers, aux opportunités reste inégal. Les chiffres nous interpellent également sur des rémunérations inégales. Dans le domaine culturel, les femmes gagnent encore en moyenne 10% de moins que les hommes. Et près de 20% de moins dans les entreprises culturelles.

Face à ces chiffres, face à cette réalité, nous devons toutes et tous réagir. Le combat pour l'égalité est une lutte de tous les instants au sein de la C.G.T. Et pour se faire plusieurs attitudes sont possibles au-delà de notre lutte revendicative.

La première attitude consiste à penser que les choses sont ainsi parce qu'elles ont vocation à être ainsi : cela s'appelle le fatalisme, de telle sorte qu'il y aurait des métiers pour lesquels les femmes sont moins douées, non prédestinées. C'est un discours que l'on entend encore en France de nos jours.

La seconde attitude consiste à considérer qu'il faudra sans doute du temps mais que les talents parleront, et que la situation s'équilibrera. Cela s'appelle la passivité.

Enfin, la troisième attitude consiste à penser qu'on ne peut plus attendre, qu'il faut impérativement des règles et des lois pour accélérer la révolution des consciences, entrainant à son tour une révolution des comportements : cela s'appelle le volontarisme et c'est la voix que la C.G.T veut et doit emprunter.

Dans tous les domaines professionnels, nous devons montrer la voie, à commencer par nos propres instances, nos cadres, nos organisations. Nous avons un devoir d'exemplarité en matière d'égalité femmes-hommes. Nous devons être avant-gardistes dans ce combat comme dans tous les grands combats sociétaux et nous devons donner l'exemple.

La Sécurité Sociale a 80 ans,

Défendons nos conquis sociaux !

Il y a 80 ans, en octobre 1945 au sortir de la seconde guerre mondiale, Ambroise Croisat, ministre du travail, crée la sécurité sociale inspirée du programme du Conseil National de la résistance.

80 ans c'est l'âge de notre Sécurité Sociale…… initiée par le **C.N.R** (Conseil National de la Résistance) à partir de 1945 dans le cadre de la grande réformation qui a vu également la nationalisation de certains établissements (usines Renault, transports aériens, banque de France électricité et gaz de France, etc…) la création de la Sécurité Sociale a été préparée sous le mandat d'Alexandre Parodi ministre du travail de septembre 1944 à Octobre 45, et mise en place par son successeur **Ambroise Croizat** entre novembre 45 et mai 47.

« La Sécurité Sociale a permis à tous les travailleurs·ses en France qui n'avaient pas les moyens de payer un médecin et des médicaments d'enfin pouvoir se soigner, ce qui a fait reculer la mortalité … »

Le **24 avril 47** ont eu lieu les 1ères élections des administrateurs des caisses de sécurité et d'allocations familiales ; la **C.G.T obtient 60%** des suffrages des assurés, la C.F.T.C 26%....

La **Sécurité Sociale** a permis à tous les travailleur·es en France qui n'avaient pas les moyens de payer un médecin et des médicaments d'enfin pouvoir se soigner, ce qui a fait reculer la mortalité (infantile, accidents du travail, grossesses, épidémies) et, sans doute favorisé des avancées dans le domaine de la médecine et de la recherche pharmaceutique.

Nous devons plus que jamais préserver ce conquis à l'heure où les assurances privées cherchent à mettre, pour toujours plus de profit, le grappin sur notre santé.

A l'époque, l'objectif est de protéger la population des risques liés à la maladie, à l'invalidité, aux accidents du travail, voire au décès, mais aussi de permettre aux familles et aux retraité·es de vivre dignement. Grâce à la Sécurité Sociale, basée sur les **principes de solidarité et d'universalité**, tous les citoyen·nes, quelle que soit leurs professions, leurs situations personnelles et financières sont protégé·es.

Dans un pays dévasté et exsangue au sortir de la guerre, le financement de la sécurité sociale était assuré par le prélèvement de cotisations sociales sur le salaire.

Mais dès le début, bien que cela n'impacte en rien son patrimoine, le patronat a tenté de combattre l'idée de prélèvement pour financer la Sécurité Sociale. Dès le départ il aurait préféré engranger davantage de profits, dans la continuité de ceux déjà captés lors des années d'occupation. Le patronat s'était alors largement fourvoyé dans la coopération active afin d'amasser toujours plus de richesses. Mais le rapport de force, **5 millions d'adhérents à la C.G.T** et son influence ont permis l'avancée sociale majeure du XXème siècle en France.

Pour autant, la création de la **Sécurité Sociale** a aussi été profitable aux employeurs qui ont ainsi bénéficié d'une main d'œuvre en bonne santé, qui n'avait pas à se soucier du lendemain, et donc était plus productive.

Sans oublier, que depuis sa création, la **Sécurité Sociale** a joué un rôle de solidarité et d'amortisseur social face aux crises économiques, boursières et sanitaires, et a permis de faire progresser l'espérance de vie en bonne santé.

Nous devons plus que jamais préserver cet acquis à l'heure où les assurances privées cherchent à mettre, pour toujours plus de profits, le grappin sur notre santé. De plus, l'obstination du patronat et des libéraux à se désengager de du financement collectif, basé sur les richesses crées par le travail, met en péril la Sécurité Sociale et donc la santé et l'espérance de vie de la population. Ainsi l'insistance du patronat pour exiger des gouvernements successifs la mise en place d'exonérations de cotisations sociales des employeurs diminuent fortement les recettes : 656 milliards en cumulé depuis 1992.

Au fil des réformes régressives mises en œuvre depuis des années par les différents gouvernements, la part du financement par la cotisation sociale diminue au profit de l'impôt tel que la C.S.G supportée, surtout, par les salarié·es, les retraité·es et les privé·es d'emploi. La mise en œuvre des lois de financement de la sécurité sociale depuis 1996 a conduit à gérer la sécurité sociale non plus en fonction des besoins de la population mais en fonction des recettes prévisionnelles votées au parlement ou imposées par l'article 49-3.

Les premières conséquences visibles sont la hausse du reste à charge pour la population des dépenses de santé (ticket modérateur), des franchises médicales, la remise en cause de la prise en charge à 100% des affections longues durées, le déremboursement de certains médicaments, un

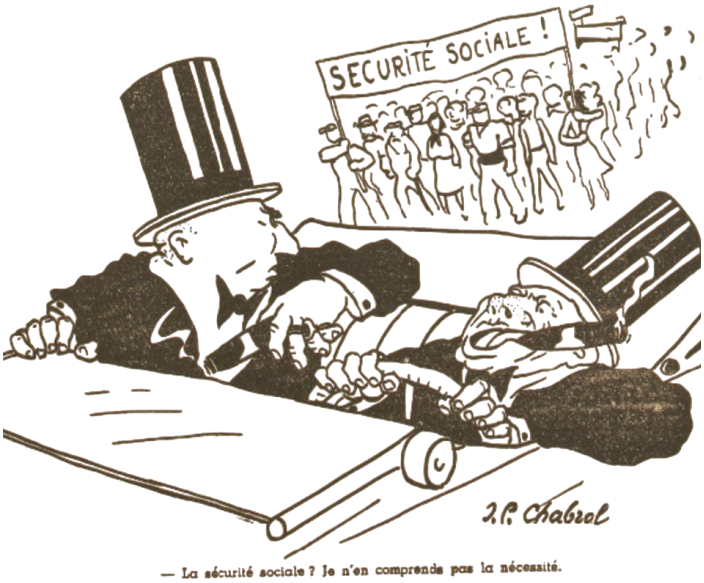

— La sécurité sociale ? Je n'en comprends pas la nécessité.

manque de médecins généralistes et spécialistes, un manque de moyens pour l'hôpital public, le gel des pensions de retraite….

Aujourd'hui, afin de pouvoir se soigner, mais également vivre décemment à la retraite, les gouvernements, inspirés par le patronat et les différents lobbies boursiers, incitent la population à se tourner vers le système assurantiel privé à l'américaine pour pouvoir se soigner et à capitaliser pour compléter sa pension de retraite.

Les différents désengagements successifs de l'état dans le financement de la sécurité sociale et le reste à charge zéro impactent les prises en charge des complémentaires santé qui ne cessent d'augmenter leurs tarifs (entre 8% et 10% en 2025).

À la suite de ces politiques austéritaires et calamiteuses, en France 6ème puissance mondiale, l'espérance de vie en bonne santé recule.

Le patronat et les libéraux en tête, martèlent quotidiennement que la France n'aurait pas les moyens de financer une sécurité sociale telle qu'elle a été créée.

Ces 80 ans de la Sécurité Sociale, s'inscrivent dans une lutte acharnée que mène depuis toujours la C.G.T, qui pour faire fasse aux attaques intensives des gouvernements, du patronat, des multimilliardaires, etc…portent ses revendications pour un meilleur fonctionnement de **Notre Sécurité Sociale.**

- **Une Sécurité Sociale intégrale qui couvre l'ensemble des aléas de la vie de la naissance à la mort.**
- **Un financement de la Sécurité Sociale basé sur la cotisation sociale de l'ensemble des revenus des salariés (salaire, intéressement, primes…) ainsi que sur les dividendes.**
- **L'arrêt des exonérations de cotisations sociales.**
- **La transformation de notre système de santé.**
- **La création d'un pôle public de santé du médicament permettant de réintégrer sur le territoire la recherche, la création, la tarification.**

Mais bien au contraire, notre pays en a les moyens, c'est juste une question de répartition des moyens financiers, une volonté politique :

- **170 milliards** d'euros d'aide aux entreprises
- **45 milliards** d'euros d'aide pour le chômage partiel
- **80 milliards** d'euros d'exonérations de cotisations sociales sans contrepartie en 2024.

Toutes ces sommes pourraient permettre de financer notre système de protection sociale et de combler le déficit organisé de la Sécurité Sociale qui est le résultat des politiques menées depuis des décennies : des sommes qui permettraient de répondre aux besoins de la population et notamment qui contribueraient au bon fonctionnement de notre système de santé dans les hôpitaux, dans les aides à la personne et permettraient de lutter contre les déserts médicaux.

Compte-rendu du 10ème congrès du syndicat C.G.T du C.N.P.E CRUAS-MEYSSE

Les 15 et 16 mai s'est déroulée une journée d'étude vie syndicale ainsi que notre 10ème congrès du syndicat au Domaine des Roches à Savasse.

Nous étions 56 délégués présents ainsi qu'une 15aine d'invité.es. Nous avons eu le plaisir d'avoir la présentation d'une causerie gesticulée sur le thème du prix de l'électricité le jeudi soir par nos camarades du C.N.P.E du Tricastin (plus d'infos ici : **Ma Facture A Pris Cher !**)

Le **Rapport moral** du mandat précédent a été voté à 51 voix sur 53 votants.

Le rapport financier a été voté à 55 voix sur 56 votants.

Le **Document d'orientation** a été voté à l'unanimité par les 47 votants.

La commission de contrôle financier a été élue à l'unanimité des 47 votants :

DUMONTIER Laurent; RAVERDY Guillaume; SALLES Christophe

La nouvelle commission exécutive du syndicat a été élue :

ARCHIMBAULT Valérie; BELAN Romain; BENSEKRANE Mansour; BEY Pierre; BLACHIER Laurence; BODIN Julien; CALMELS Maud; CARTAILLER Benjamin; CIMMINO Norbert; CLEMENT Fanny; DEFRANCE Emilien; DOUHAIZENET Géraud; GARRIDO Manuel; HALLIER David; LAMBERTON Sébastien; MOURIER Christophe; OLLIVIER Ingrid; POINDRON Adrien; SAMARD Jim; SANTOS Franck; TACHDJIAN Vahé; TCHEKEMIAN Mathieu; THUILIER GRAND-JEAN Eric; VASSEUR Pascal; VERNIN Sébastien; VIGNE Evelyne; VIGOUROUX David.

La C.E s'est ensuite réunie, afin d'élire le bureau syndical :

Composition du bureau élu :

Secrétaire Général : **David HALLIER**

Secrétaire Général Adjoint : **Eric THUILIER GRAND-JEAN**

Trésorière : **Valérie ARCHIMBAULT**

Trésorière adjointe : **Evelyne VIGNE**

2 Secrétaires à la vie syndicale : **Fanny CLEMENT et Laurence BLACHIER**

Auxquel s'ajoutent les militants suivants :

Sébastien Lamberton C.S.P / Président SLVie13

Christophe Mourier C.S.P cadres

Jim Samard – Délégué Syndical

Compte-rendu du 14ème congrès Fédéral de la Santé et de l'Action Sociale

Congrès compliqué comme annoncé, la galère a commencé dès le départ, le dimanche matin en partant : pneus à gonfler et à l'arrivée à Dunkerque après 11h de route plus de batterie.

Nous avons échappé au retour en bla bla car !

Pour la **délégation ardéchoise,** nous étions 4 camarades, 3 délégué·es : **Stéphane GRASSOT** pour le secteur privé, **Emmanuel** MORETTO et **Laurent VIGOUROUX** pour le secteur public et **Sylvie AFIAN**, membre de droit en tant que Secrétaire Générale de l'Union Syndicale Départementale de la Santé et de l'Action Sociale C.G.T Ardèche (U.S.D.S.A.S C.G.T 07)

A l'ouverture du congrès le lundi à 14h, 470 délégué·es étaient présent·es :

285 femmes : 15 retraité·es, 18 jeunes et 6 qui avaient moins de 20 ans - **185 hommes :** 8 retraités, 18 jeunes et 3 de moins de 30 ans.

Dont : 332 : santé publique; 3 : action sociale publique; 50 : santé privée; 62 : action sociale privée.

Une forte faiblesse politique avec 70% de primo congressiste.

La commission des candidatures proposée par les membres de la C.E.F sortante a été rejetée

Le **rapport d'ouverture** : a été validé à 59%

Le **rapport d'activité** et **le rapport financier** ont été rejetés à la majorité

Le **document d'orientation** a été validé à 71% avec 2 grands axes :

* Un financement et une organisation à la hauteur des besoins de la population
* S'organiser pour gagner.

La Commission Exécutive Fédérale (C.E.F) a été élue. Elle a nommé Barbara FILHOL comme Secrétaire Générale de la Fédération de la Santé et de l'Action Sociale C.G.T.

L'objectif de 60% de femmes et 40% d'hommes a été atteint. La C.E.F est composée de 71 membres : 45 femmes et 27 hommes.

Forts de ces 5 jours, nous sommes repartis avec la volonté de coordonner toutes les initiatives en direction des A.R.S et du ministère pour bloquer cette politique néfaste aux personnels et aux usagers.

Le projet de maison commune C.G.T – F.S.U

Depuis des années, la C.G.T et la F.S.U travaillent en intersyndicale à construire des luttes. À la suite de la mobilisation massive en 2023 contre le recul de l'âge de la retraite à 64 ans, la C.G.T et la F.S.U au niveau national et dans certains départements ont engagé un travail en commun pour améliorer nos relations et nos pratiques syndicales.

Au niveau départemental, l'U.D partage la nécessité de poursuivre la collaboration avec l'intersyndicale et dans tous les cas de travailler à l'unité la plus large. Ensemble nous mesurons qu'il n'y a jamais autant eu de syndicats en France et jamais aussi peu de syndiqué·es. **Pas de grève sans syndicat** : Nous devons construire un rassemblement pour être plus forts encore.

Depuis très longtemps, le syndicalisme se divise. Néanmoins, il a été plusieurs fois en capacité de rassembler, en se battant sur deux fronts :

L'unité d'action : une démarche sur des revendications et des exigences communes, comme pendant la bataille des retraites en 2023 ou les combats en cours pour nos services publics.

L'unification syndicale : une organisation unie par-delà les histoires spécifiques. C'est justement cette unification qui a permis, en 1936, la victoire du Front populaire puis la grève qui l'a suivie, cette dynamique ayant permis les immenses conquêtes que sont les congés payés, les 40 heures sans perte de salaire… En 1943, cela a participé à renforcer la Résistance et à créer le C.N.R avec des avancées qui structurent encore notre modèle social. Cela a fait ensuite émerger la proposition de « maison commune » de tous les syndicats. La **Fédération Syndicale Unitaire (F.S.U)** s'est constituée en 1993 à la suite d'une scission de la **Fédération de l'Education Nationale (F.E.N).** Cette dernière faisait par ailleurs partie de la **C.G.T** avant 1948. Les enseignant·es ont toujours été puissamment organisé·es.

> « C'est justement cette unification qui a permis , en 1936, la victoire du Front Populaire puis la grève qui l'a suivie, cette dynamique ayant permis les immenses conquêtes que sont les congés payés, les 40 heures sans perte de salaire… »

Aujourd'hui la **F.S.U** est la **5ème force syndicale**, et regroupe **150 000 agent·es de la fonction publique**, elle est majoritaire dans l'enseignement. C'est le secteur le plus syndiqué de tout le salariat mais les limites du syndicalisme autonome et les différentes réformes des instances pèsent sur le rapport de force. De plus, les enseignant·es se syndiquent de moins en moins.

La **C.G.T et la F.S.U** ont engagé un travail en commun depuis 2009. Celui-ci a été réactualisé en 2023 pour donner suite à la longue mobilisation retraite puis à la très inquiétante progression de l'extrême droite.

L'U.D a un mandat qui poursuit **3 objectifs principaux :**

Améliorer l'unité d'action en intersyndicale pour gagner sur nos revendications ;

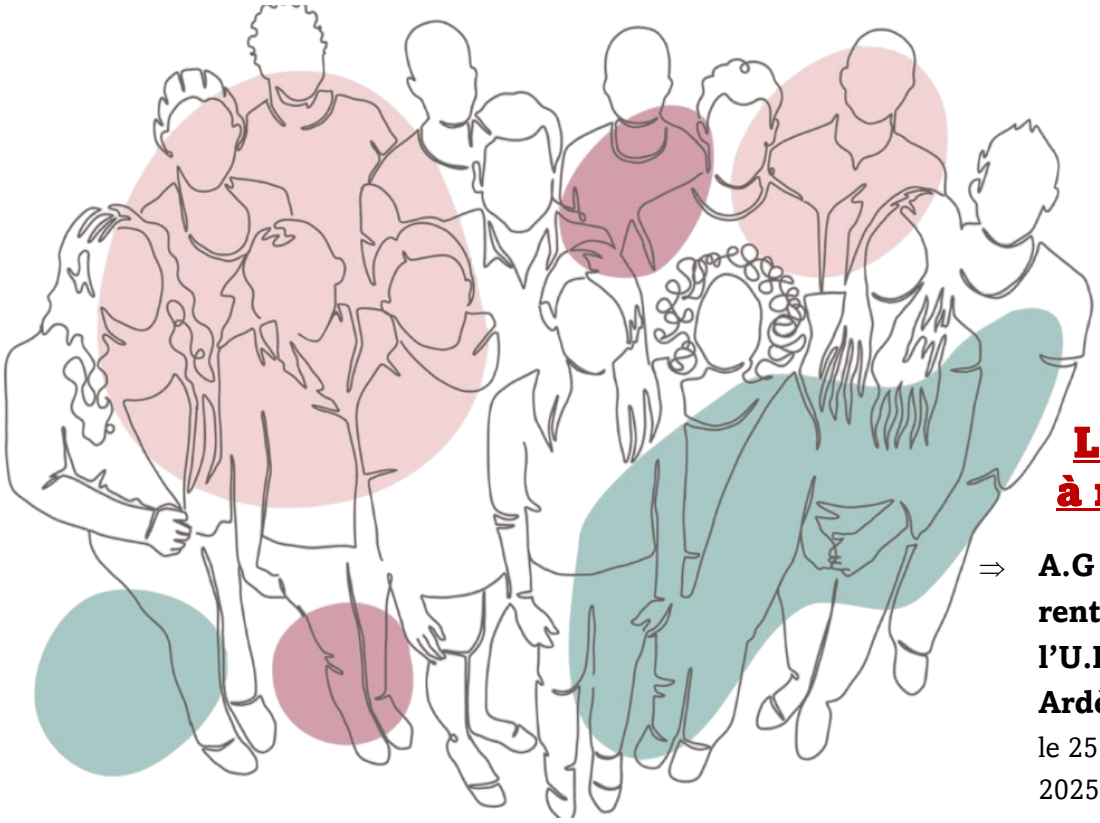

Les dates à retenir :

⇒ **A.G de rentrée de l'U.D C.G.T Ardèche**
le 25 septembre 2025 au Cheylard.

Cheminer plus spécifiquement sur la fonction publique et les enjeux de services publics car nos analyses comme nos propositions sont similaires ;

Travailler en commun pour gagner en efficacité, étape par étape en faisant des retours dans nos organisations respectives.

Nous voulons rassembler, unir et sortir de l'impasse **de la division syndicale**. Cette division, organisée par le patronat, arrange les directions d'entreprise ou les différents pouvoirs et elle est, à juste titre, reprochée par de nombreux·ses salarié·es.

Redonnons confiance au collectif et participons au renouveau syndical. Une méthode : partir de ce qui nous rassemble plutôt que de nos différences. Un objectif : rassembler et organiser le salariat, pour être plus fort encore.

En Ardèche ce travail a été entrepris avec des contacts et un travail régulier de l'**U.D** avec la **F.S.U**, ainsi que la venue de la secrétaire de la **F.E.R.C** lors de notre Commission Exécutive du 17 avril dernier afin d'aller à la rencontre des syndiqué·es pour mener une véritable démarche pédagogique d'explication et de rassurer les camarades.

Et le S.D.E.N dans tout ça ?

Le **S.D.E.N** est le syndicat départemental de l'Education Nationale de la **C.G.T.** Il y a peu de temps encore, certains syndiqué·es devaient insister fortement pour pouvoir adhérer à la C.G.T, on les renvoyait systématiquement à la F.S.U.

En ce qui concerne le travail intersyndical enseignant dans notre département, le dialogue est inexistant entre le **S.N.U.I.P.P - F.S.U** (Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles) et le S.D.E.N. Aucun travail ne se fait en commun avec eux mais plutôt avec **S.u.d** et la **C.N.T**.

Nous sommes loin de la construction d'un rassemblement comme bon nombre de départements. Et le débat a été très sensible lors de notre dernier congrès national. Tous les départements ne sont pas à égalité, certains travaillent en intersyndicale depuis longtemps, d'autres pas du tout, et certains sont même « en guerre » avec la F.S.U.

Le S.D.E.N ne souhaite pas avoir à subir un ordre venu « d'en haut » tout comme nous ne souhaitons pas être absorbés par un syndicat numériquement plus important.

Autant sur le fond que sur la forme, nous sommes différents, nous n'avons pas les mêmes fonctionnements, pas les mêmes revendications sur tous les sujets.

En conclusion, nous n'avons pas besoin d'être « rassurés » (vocabulaire macroniste), mais nous avons besoin d'être impliqués dans cette réflexion et dans le travail fait entre l'U.D et la F.S.U.

L'unification est un gros mot, qui demande à être défini et encadré. La maison commune est pour l'instant vide, construisons les fondations avant de mettre les meubles.

Présentation du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'autonomie

Cette instance a été créée en 2017, en remplacement du C.O.D.E.R.P.A (Conseil Départemental des Retraités Et Personnes Agées) et du C.D.C.P.H (Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées) dont les mandats sont de 3 ans.

L'U.D C.G.T 07 a mandaté 6 membres pour la représenter dans les 2 principales instances : personnes âgé·es, personnes handicapé·es. En effet, il est important que la CGT siège au sein d'une instance territoriale pour défendre les droits du public concerné mais aussi pour exprimer ses revendications .

Les membres ont uniquement un rôle consultatif mais ils ont cependant la possibilité de consulter un ensemble de documents officiels et de donner leur approbation et leur avis sur :

- **Projet régional de santé** (P.R.S)
- **Programmation des moyens de l'agence régionale de santé** (A.R.S) pour l'autonomie
- **Schéma régional de santé** (S.R.S)
- **Programme régional de l'accompagnement et prévention aux soins** (P.R.A.P.S)
- **Commission de la conférence des financeurs**
- **Conseil territorial de santé** (C.T.S)

Malgré l'importance indéniable du C.D.C.A, le département n'alloue que très peu de moyens pour son fonctionnement et il n'en fournit pas non plus pour notre organisation syndicale. Un collectif régional C.D.C.A existe, les membres ardéchois y participent.

La Formation syndicale

QR code vers le plan de formation de l'UD 07 pour 2025 :

QR code vers le catalogue de formations Confédérales :

Santé des travailleuses en danger chez ACTION : la C.G.T exige des réponses

Alors même qu'en janvier 2025, la C.G.T ACTION alertait la direction sur la présence de nuisibles dans plusieurs magasins de l'enseigne, aucune mesure sérieuse n'a été prise. Il a fallu attendre une visite de la D.D.P.P* de l'Essonne, suivie d'une fermeture administrative du magasin d'Évry-Courcouronnes, pour que la direction daigne réagir.

Mais le plus grave restait à venir : quatre travailleuses ont été victimes de malaises au sein du magasin, à la suite d'une désinfection menée dans des conditions opaques. Ce n'est qu'après ces incidents et la **fermeture imposée par les autorités** que la direction a commencé à « chercher des solutions ».

Une direction irresponsable… et dans le déni
La C.G.T, dès qu'elle a eu connaissance de l'affaire, a immédiatement demandé une enquête pour **atteinte aux droits des personnes.**

En réponse, la direction, soutenue par le syndicat majoritaire, a tenté de minimiser sa responsabilité, allant jusqu'à accuser les victimes d'avoir peut-être simulé des « accidents du travail de complaisance » : une accusation aussi infondée qu'indigne.

Face à ces attaques, **la C.G.T a demandé plusieurs documents relatifs à la sécurité.**

Sur l'ensemble des pièces exigées, **seuls deux documents** ont été transmis :

- **Le D.U.E.R.P***, qui prouve que la présence de nuisibles était connue de la direction depuis 2024 ;
- **Une facture d'achat** montrant que des traitements n'ont été réalisés qu'après les malaises.

L'enquête menée par la C.G.T révèle qu'**une première entreprise de désinsectisation** est intervenue le 23 mai, suivie d'une autre le 24 au matin. C'est ce même jour que les quatre travailleuses ont été brutalement prises de malaises.

La direction a révélé le nom du produit utilisé, sans pouvoir fournir les modalités d'utilisation, malgré sa toxicité connue.

Des témoignages de travailleur·ses d'enseignes voisines signalent une forte odeur chimique émanant du magasin ACTION.

Une travailleuse ayant alerté sur ce point a été licenciée pour des motifs douteux : un acte de représailles évident contre une lanceuse d'alerte.

La C.G.T continue la lutte

Le magasin d'Évry-Courcouronnes a rouvert le 7 juin 2025, comme si de rien n'était. La direction veut tourner la page à tout prix, mais l**a C.G.T refuse que la santé des salarié·es soit sacrifiée au nom de la rentabilité.**

La C.G.T ne lâchera rien

Le rôle des élus C.G.T est clair : s'assurer que la direction respecte ses obligations en matière de santé et sécurité au travail.

Nous continuerons d'enquêter, de demander des comptes, de protéger les travailleur·ses. Car travailler ne doit jamais signifier mettre sa santé en danger.

Nous demandons :

- La transparence immédiate sur les produits utilisés lors des désinfections,
- La réintégration de la salariée injustement licenciée,
- Des mesures de prévention et de protection claires, applicables dans tous les magasins de l'enseigne.

Tant que ces demandes ne seront pas satisfaites, la C.G.T ACTION poursuivra sa mobilisation, car la sécurité au travail n'est pas une option : **C'est un droit fondamental.**

D.D.P.P : *Direction départementale de la Protection des populations*
D.U.E.R.P : *Document unique d'évaluation des risques professionnels*

La note juridique d'Unir Agir

Congé de formation syndicale : 18 jours pour les mandatés

Tout salarié·e a droit à un congé formation syndicale rémunéré, pour se former auprès d'un organisme agréé comme la C.G.T.

Situation	Jours/an	Références	Remarques
Salarié·e sans mandat	**12**	L.2145-7	Congé formation syndicale standard
Salarié·e avec mandat syndical (DS, RS, RSS…)	**18**	L.2145-1 Cass. 2024	Jurisprudence confirmée CGT Schindler
Formateur·trice/ animateur·trice CGT	**18**	L.2145-7	Limite haute également reconnue
Refus abusif de l'employeur	**0**	Cass. 12 juin 2024	Préjudice personnel + atteinte à l'intérêt collectif

12 jours/an : pour les salarié·es sans mandat.

18 jours/an : pour les salarié·es avec un mandat syndical (délégué·e syndical·e, représentant·e syndical·e, R.S.S, défenseur·se syndical·e, conseiller·e du salarié·e, formateur·rice C.G.T).

Ce droit est encadré par les articles **L.2145-1** et **L.2145-7** du Code du travail.

En juin 2024, un arrêt de la Cour de cassation a confirmé que tout·e salarié·e exerçant des fonctions syndicales a droit à 18 jours. L'employeur qui refuse commet une faute : cela peut entraîner des dommages-intérêts au salarié comme au syndicat.

La demande doit être envoyée par écrit au moins un mois avant la formation.

Se former, c'est mieux défendre les droits des salarié·es et anticiper les attaques contre le droit du travail.

Une délégation de syndicalistes soviétiques a fait escale au CHEYLARD

Il y a 51 ans une délégation de syndicalistes soviétiques faisait escale au Cheylard, dans le cadre d'un voyage qui se déroulait à l'invitation de la confédération générale du travail, dont le secrétaire de l'époque était Georges SEGUY.

Ainsi le **20 février 1974** le camarade **Nicolas ROMANOV**, l'un des secrétaires du **conseil central des syndicats soviétiques**, venait séjourner une semaine en France à la tête d'une délégation et c'est à l'occasion de ce voyage qu'ils ont été amenés à faire escale sur le **bassin cheylarois,** et ont pu visiter les locaux et les chaines de production de **l'entreprise de textile Chomarat.**

Cette visite s'inscrit dans un cadre national, et sous la direction de **M. Christian Laroze**, **Secrétaire Général de la Fédération C.G.T du textile** et Vice-président international des syndicats de cette industrie, une délégation de syndicalistes soviétiques visitait alors les entreprises françaises du textile en relation commerciales avec l'Union soviétique.

C'était le cas des établissements **Chomarat au Cheylard** qui avaient reçu la visite des camarades **Antonia L. Kossareva**, Secrétaire du comité du syndicat des ouvriers du textile et de l'industrie légère, **Evguen Sidorov**, du département international du syndicat ses œuvres du textile, et de **Levis Proprukailo**, du syndicat du textile.

Les visiteurs, qui avaient été cordialement accueillis par la direction ainsi que par **Mr Yves Blachier**, **le Secrétaire Général de l'Union Locale C.G.T du Cheylard,** avaient suivi avec beaucoup d'intérêt les explications des technicien·nes de l'entreprise dont ils et elles avaient apprécié la technologie et l'automatisation avancée.

Cette visite, selon **Christian Laroze,** avait pour but essentiel de renforcer la coopération entre les syndicats internationaux, d'améliorer la technologie des entreprises et de renforcer les liens économiques existants déjà à l'époque entre la France et l'U.R.S.S.

A la suite de cette visite, et avant de repartir pour Satillieu, ou était organisée une visite des établissements T.S.R. puis de finir cette journée riche et chargée par la visite des **tanneries d'Annonay**, un vin d'honneur à la Maison de pays du Cheylard, permit aux visiteur·ses du jour quelques échanges fructueux avec leurs hôtes parmi lesquels figuraient entre autres les **premiers syndicalistes du Cheylard Albert Vialle et Fernand Brugière**.

Des cadeaux souvenirs ont été ensuite remis aux visiteur·ses très intrigué·es entre autres par la miniature qui leur était offerte en même temps qu'une superbe photographie couleur du Cheylard, notre petite bourgade ardéchoise dont ils ont apprécié le charme pittoresque et l'importance des activités industrielles.

Lectures

La C.G.T dans les années 1950 Sous la direction de Michel Pigenet – PUR – 2025

Ce livre collectif revient sur une période souvent oubliée : **les années 1950**, moment charnière pour la C.G.T. Affaiblie par les grèves de 1947, la guerre froide et la scission avec Force Ouvrière, la C.G.T **résiste, se transforme et tient bon**.

À travers les luttes pour les salaires, la Sécurité sociale, les statuts ouvriers ou la paix en Indochine et en Algérie, l'ouvrage montre une C.G.T **ancrée dans la classe ouvrière**, capable d'initiatives malgré un contexte hostile.

Ce n'est pas un livre nostalgique, mais un outil pour comprendre **comment une organisation syndicale s'adapte sans renier ses principes**, et mesurer la force des militant·es de terrain.

Relire cette histoire, c'est mieux se préparer aux batailles d'aujourd'hui. Car c'est l'organisation et la force collective qui font la différence.

Georges Buisson, père de la Sécurité sociale – Gérard DaSilva, L'Harmattan

Georges Buisson, ouvrier typographe, dirigeant de la C.G.T et résistant, est l'un des grands oubliés de l'histoire sociale. Ce livre lui redonne la place qu'il mérite : celle d'un **penseur et bâtisseur de la Sécu**, aux côtés de **Croizat**.

Sans Buisson, pas de socle syndical pour porter le projet. Dans la clandestinité puis à la Libération, il a été **l'un des architectes politiques et syndicaux de ce système solidaire**, refusant que la Sécu soit un simple outil d'assistance.

Militant convaincu, il défend une Sécu **gérée par les travailleur·ses**, au service des classes populaires, contre la charité patronale et le contrôle d'État. Sa vision : **la solidarité comme outil d'émancipation**.

À l'heure où la Sécu est attaquée, cette lecture nous rappelle une chose essentielle : **ce droit, nous l'avons conquis**. Et pour le défendre, il faut connaître ceux qui l'ont arraché.

Cinéma

Messagères de guerre, un film de Tyler Perry

Tandis que près de 80 ans se sont écoulés depuis la fin de la **2e guerre mondiale**, le film "***Messagères de guerre***" met en lumière un aspect omis : le rôle ainsi que les conditions de la troupe de femmes de couleur de l'armée américaine pour rendre une mission impossible possible, celui d'organiser et de distribuer le courrier entre les combattants et leurs familles.

Ce film met en lumière la situation de ces femmes confrontées d'une part au racisme institutionnel de l'époque et d'autre part à la **misogynie** dont elles étaient victimes ; une belle leçon de combat face aux préjugés de l'époque qui refond surface aujourd'hui .

PUBLIREPORTAGE

Vous êtes adhérent CGT ?
Vous êtes protégé.

Résolument ancrés dans le secteur de l'économie sociale, nous démontrons qu'il est possible de conjuguer efficacité économique, solidarité et création de valeur sociale. Depuis 40 ans, des contrats Macif protègent les adhérents et militants CGT à jour de leurs cotisations lors de leurs activités syndicales et professionnelles.
Dès votre adhésion, vous êtes protégé dans le cadre de votre activité syndicale.

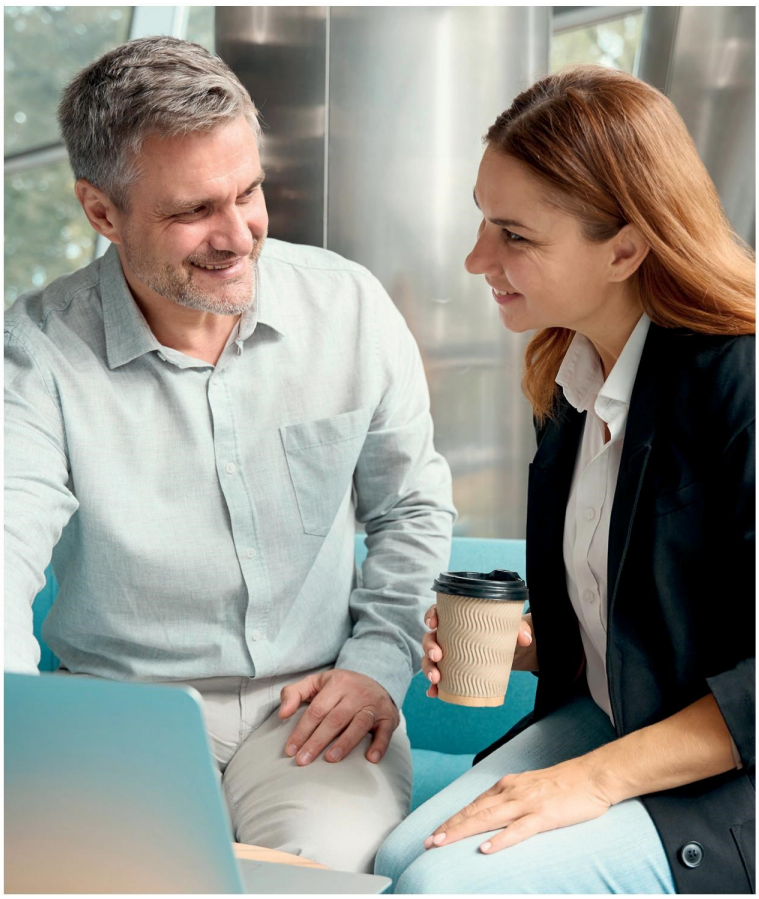

Vous êtes garanti en cas d'accident survenu dans le cadre des activités et missions confiées par la confédération ou l'une de ses structures suite à :

- des dommages corporels dus à un accident garanti (perte de salaire [1], invalidité [2], incapacité permanente [3], décès)
- la mise en cause de votre responsabilité civile ; si vous occasionnez des dommages corporels, matériels ou immatériels à un tiers, la Macif indemnise la victime des dommages subis.

La Macif et la CGT sont partenaires pour soutenir votre engagement. C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour sécuriser votre action militante.

Pour en savoir plus, scannez ce QR Code

Les garanties citées sont accordées dans les conditions et limites fixées aux contrats souscrits.
(1) En cas d'arrêt de travail de plus de 15 jours.
(2) Taux d'invalidité supérieur ou égal à 5% retenu par le médecin expert.
(3) Incapacité permanente à partir de 66%.
Crédit photo : Svitlanahulko85 / Panther Media / GraphicObsession.
MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.